



**Nations Unies**

# **Commission de la population et du développement**

**Rapport sur les travaux  
de la cinquante-huitième session  
(3 mai 2024 et 7-11 avril 2025)**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2025  
Supplément n° 5





# **Commission de la population et du développement**

**Rapport sur les travaux  
de la cinquante-huitième session  
(3 mai 2024 et 7-11 avril 2025)**



Nations Unies • New York, 2025

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	4
A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption . . . . .	4
B. Questions portées à l'attention du Conseil . . . . .	4
II. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation . . . . .	7
III. Débat général : a) Mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ; b) Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge . . . . .	8
IV. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population . . . . .	10
V. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission . . . . .	11
VI. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-huitième session . . . .	12
VII. Organisation de la session . . . . .	13
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	13
B. Participation . . . . .	13
C. Élection des membres du Bureau . . . . .	13
D. Ordre du jour et organisation des travaux . . . . .	14
E. Documentation . . . . .	14

## Chapitre I

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

#### **Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-huitième session et ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session**

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-huitième session<sup>1</sup> ;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-neuvième session de la Commission<sup>2</sup>.

#### B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. La décision ci-après, adoptée par la Commission, et le résumé que la présidence a fait du débat consacré au projet de résolution sur le thème spécial sont portés à l'attention du Conseil :

#### **Décision 2025/101**

#### **Thème spécial de la soixantième session de la Commission de la population et du développement<sup>3</sup>**

#### **Résumé que la présidence a fait du débat consacré au projet de résolution portant sur le thème « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge »**

Les délégations participant à la cinquante-huitième session de la Commission de la population et du développement ont tenu des débats approfondis sur le thème spécial de la session, à savoir « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». Elles ont manifesté un vif intérêt pour ce thème.

Après des concertations avec les groupes régionaux, la société civile et les entités des Nations Unies, un premier projet de résolution a été publié par la présidence, le 3 mars, dans un document non officiel. Les consultations relatives au document, qui ont débuté le 24 mars et se sont achevées le 3 avril, ont été animées par Jessica Orduz Duran (Colombie) et Norma Abi Karam (Liban). Les négociations ont été menées de manière diligente, inclusive et productive, ce qui a permis d'utiliser efficacement des ressources limitées et de respecter les délais afin d'éviter une charge excessive pour les délégations, en particulier celles des petites missions.

Au cours des négociations, tous les aspects du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement liés au thème spécial

---

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2025, Supplément n° 5 (E/2025/25).

<sup>2</sup> E/CN.9/2025/L.2.

<sup>3</sup> E/CN.9/2025/L.5.

ont fait l'objet d'un examen approfondi et plusieurs délégations ont proposé des formulations de compromis. Cinq délégations ont soulevé des objections à propos de la première révision du projet de résolution, qui avait été soumise à une procédure d'approbation tacite par les cofacilitatrices. Le 10 avril, après de nombreuses démarches bilatérales, la présidence a diffusé un texte, publié sous la cote [E/CN.9/2025/L.4](#)<sup>4</sup>, qui visait à répondre, dans la mesure du possible, aux préoccupations de ces délégations. Une délégation a continué de s'opposer à certains aspects du texte, dont au moins un qui revêtait une importance cruciale pour la grande majorité des États Membres : la réaffirmation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans le texte de la présidence, la Commission réaffirme le Programme d'action, rappelle les textes issus des réunions de haut niveau organisées par les Nations Unies et souligne qu'il est indispensable de les mettre pleinement en œuvre si l'on veut atteindre les objectifs du Programme 2030. Les États Membres s'accordent pour réaffirmer le principe fondamental selon lequel la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Dans le texte, la Commission considère que les résultats malheureux enregistrés en matière de santé ont des causes profondes telles que les inégalités, notamment les inégalités de genre, l'insécurité alimentaire, la malnutrition, la pauvreté et les difficultés d'accès à l'éducation, aux soins de santé et à un travail décent. Elle mentionne les effets négatifs qu'ont sur la santé les crises humanitaires, les pandémies, les catastrophes naturelles et les conflits armés, et estime que la sécurité et la sûreté alimentaires, une nutrition adéquate et accessible ainsi que des systèmes alimentaires tenant compte de la nutrition sont des éléments importants de la lutte contre la malnutrition.

La structure du texte suit les étapes du parcours de vie, allant de la santé des nouveau-nés et des mères aux besoins sanitaires des enfants, des jeunes, des adolescents et des personnes âgées. Dans le texte, la Commission considère les besoins spécifiques de ces groupes, par exemple en ce qui concerne l'accès à des services de soins de santé adaptés aux jeunes, la participation des jeunes aux prises de décision, la lutte contre les cancers de l'appareil reproducteur, l'élimination de la discrimination fondée sur l'âge et la promotion d'une culture dans laquelle la menstruation est considérée comme saine et naturelle et les besoins des femmes ménopausées ou en péri-ménopause sont satisfaits. Les États Membres conviennent des termes à utiliser pour parler du VIH/sida. En outre, le texte comporte des dispositions relatives à la santé physique et mentale, aux maladies transmissibles et non transmissibles, à la tuberculose et au paludisme, ainsi qu'à la résistance aux antimicrobiens. Les besoins sanitaires des migrants et des personnes handicapées y sont pris en compte, et les États Membres s'accordent pour réaffirmer le droit qu'ont les enfants de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible.

Dans le texte, la Commission considère qu'il est essentiel de renforcer les systèmes de santé et les soins de santé primaires, notamment en améliorant les services de proximité et l'accès aux vaccins, aux médicaments et aux contre-mesures médicales, en particulier dans le contexte d'une évolution démographique rapide, et qu'il est nécessaire d'investir dans le renforcement des capacités afin de disposer d'un personnel de santé qualifié, y compris en ce qui concerne les sages-femmes. Elle prend en compte l'importance que revêt le financement de la santé et le rôle que jouent les technologies dans l'amélioration de l'accès aux soins de santé.

Dans le texte, la Commission considère qu'il est essentiel de parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, ainsi qu'à

---

<sup>4</sup> On trouvera aux paragraphes 13 à 15 un résumé des débats tenus sur le projet de résolution à la 9<sup>e</sup> séance plénière de la cinquante-huitième session.

la réalisation de leurs droits humains. Elle considère également qu'il faut veiller particulièrement à se préoccuper des besoins de santé et de la condition de toutes les femmes et de toutes les filles, notamment en éliminant la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que les pratiques néfastes. Elle souligne le rôle que les services de soins de santé, notamment de santé mentale, et le soutien psychosocial peuvent jouer dans la prise en charge des personnes victimes ou rescapées de violence sexuelle et fondée sur le genre. En outre, elle considère que la réduction et la redistribution des soins et des travaux domestiques non rémunérés sont une nécessité et que celle-ci est liée à la création d'emplois et à une croissance économique durable.

Les divergences de vues sur la santé sexuelle et procréative et sur les droits en matière de procréation ont rendu difficile l'obtention d'un consensus. Néanmoins, de nombreuses délégations se sont montrées prêtes à accepter trois paragraphes portant sur ces sujets, ainsi qu'un paragraphe consistant à réaffirmer le droit souverain qu'a chaque pays d'appliquer les recommandations de la résolution d'une manière compatible avec ses lois nationales et ses priorités en matière de développement. Dans le texte, les États Membres sont invités à assurer un accès universel aux soins de santé sexuelle et procréative, à garantir l'accès de toutes et de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et à faire en sorte que chacun et chacune puisse exercer ses droits en matière de procréation, y compris en ce qui concerne la planification familiale, l'information et l'éducation, les soins en matière de fécondité et d'infertilité, ainsi que la prévention, le traitement et la déstigmatisation des infections sexuellement transmissibles et du VIH.

Certaines délégations ont proposé du texte relatif à la famille que d'autres n'ont pas jugé acceptable s'il n'était pas accompagné d'ajouts concernant l'éducation complète à la sexualité ou les formes multiples et croisées de discrimination. Certaines délégations ont vivement souhaité que les liens existant entre les changements climatiques et la santé soient reconnus dans le projet de résolution.

## Chapitre II

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

3. La Commission a examiné le point 2 de l'ordre du jour à sa 2<sup>e</sup> séance. Elle a adopté l'ordre du jour provisoire<sup>5</sup> et approuvé le projet d'organisation des travaux<sup>6</sup>, étant entendu que d'autres ajustements seraient apportés, le cas échéant, au cours de la session (voir chap. VII, sect. D.).

---

<sup>5</sup> E/CN.9/2025/1.

<sup>6</sup> E/CN.9/2025/L.1/Rev.1.

## Chapitre III

### Débat général :

- a) **Mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national**
- b) **Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

4. La Commission a examiné le point 3 de l'ordre du jour et les alinéas a) et b) de sa 2<sup>e</sup> à sa 9<sup>e</sup> séance. Elle a tenu une discussion générale sur la question à ses 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances et trois tables rondes ou débats d'experts interactifs à ses 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances.

5. Les documents dont la Commission était saisie au titre du point 3 et de ses alinéas<sup>7</sup> sont disponibles à l'adresse suivante : [www.un.org/development/desa/pd/events/CPD58](http://www.un.org/development/desa/pd/events/CPD58). Par ailleurs, les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil ont soumis plusieurs déclarations écrites<sup>8</sup>.

6. La liste des États Membres, observateurs, entités du système des Nations Unies et organisations non gouvernementales qui ont fait des déclarations au cours de la discussion générale est disponible à l'adresse suivante : <http://espeakers.unmeetings.org/67e564358d9332fe363e3dd527032025/index.html>.

7. Aux 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, la représentante de la Chine et le représentant d'Israël, respectivement, ont pris la parole pour exercer leur droit de réponse.

8. À sa 3<sup>e</sup> séance, la Commission a tenu, au titre de l'ensemble du point 3 de l'ordre du jour, un débat d'experts sur les rapports du Secrétaire général. On trouvera des informations sur les exposés présentés à cette occasion et sur le débat interactif à l'adresse suivante : <https://journal.un.org/fr/new-york/meeting/officials/8a18277e-85e0-4ea9-8a9b-02ff8208e48f/2025-04-07>.

9. À sa 4<sup>e</sup> séance, la Commission a tenu, au titre de l'alinéa a) du point 3 de l'ordre du jour, une table ronde sur les façons dont le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement peut contribuer à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et sur les liens d'interdépendance avec d'autres instances des Nations Unies. On trouvera des informations sur les exposés présentés à cette occasion et sur le débat interactif à l'adresse suivante : <https://journal.un.org/fr/new-york/meeting/officials/8196a949-d876-4c8a-8a86-8455649cae15/2025-04-08>.

10. À sa 7<sup>e</sup> séance, la Commission a entendu, au titre de l'alinéa b) du point 3 de l'ordre du jour, un exposé thématique suivi d'une séance de questions-réponses, puis elle a tenu une table ronde multipartite sur le thème « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». On trouvera des informations sur les débats à l'adresse suivante : <https://journal.un.org/fr/new-york/meeting/officials/7fb30c1f-ba9e-4466-882a-c39dafce8abc/2025-04-09>.

<sup>7</sup> E/CN.9/2025/2, E/CN.9/2025/3 et E/CN.9/2025/4.

<sup>8</sup> E/CN.9/2025/NGO/1, E/CN.9/2025/NGO/2, E/CN.9/2025/NGO/3, E/CN.9/2025/NGO/4, E/CN.9/2025/NGO/5, E/CN.9/2025/NGO/6, E/CN.9/2025/NGO/7, E/CN.9/2025/NGO/8, E/CN.9/2025/NGO/9, E/CN.9/2025/NGO/10, E/CN.9/2025/NGO/11, E/CN.9/2025/NGO/12, E/CN.9/2025/NGO/13, E/CN.9/2025/NGO/14, E/CN.9/2025/NGO/15, E/CN.9/2025/NGO/16, E/CN.9/2025/NGO/17, E/CN.9/2025/NGO/18, E/CN.9/2025/NGO/19 et E/CN.9/2025/NGO/20.

## Décision prise par la Commission

### Thème spécial de la soixantième session de la Commission de la population et du développement

11. À sa 9<sup>e</sup> séance, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Thème spécial de la soixantième session de la Commission de la population et du développement » (E/CN.9/2025/L.5), déposé par la Présidente à l'issue de consultations facilitées par la Vice-Présidente (Uruguay). Elle a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 2025/101).

12. Avant l'adoption, le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration.

### Résolution sur le thème spécial de la cinquante-huitième session

13. À la même séance, la Présidente a présenté le projet de résolution intitulé « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » (E/CN.9/2025/L.4). La Commission a été informée que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme. Après la présentation du projet de résolution, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

14. À la même séance également, la Présidente a retiré le projet de résolution sur le thème spécial de la cinquante-huitième session de la Commission. Après le retrait, des déclarations ont été faites par les représentantes du Nigéria et de la République islamique d'Iran, les représentants du Burundi, des États-Unis, du Portugal, de l'Argentine, du Danemark et de l'Uruguay, les représentantes du Mexique, de la Finlande, de la Chine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le représentant du Bélarus, la représentante de l'Australie (s'exprimant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande), les représentants du Japon et de la Fédération de Russie, les représentantes du Liban, de la République de Moldova et des Philippines, les représentants de la Belgique, de la Gambie et du Costa Rica, la représentante du Luxembourg et le représentant du Pérou ainsi que l'observateur de l'Allemagne, les observatrices de la Malaisie, de la Pologne (s'exprimant également au nom de l'Union européenne), de la Suède, de l'Afrique du Sud (s'exprimant également au nom d'un groupe interrégional de 36 pays) et de l'Espagne, l'observateur de la France, l'observatrice du Cameroun, les observateurs de Djibouti, du Paraguay et de l'Égypte, les observatrices de la Tunisie, de la République dominicaine et du Brésil, l'observateur du Chili, l'observatrice de la Norvège, l'observateur de la Colombie, l'observatrice de l'Algérie et l'observateur du Bangladesh.

15. De même, l'observateur du Saint-Siège a fait une déclaration.

### Résumé que la présidence a fait du débat consacré au projet de résolution portant sur le thème « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge »

16. Toujours à la même séance, la Commission a décidé d'autoriser la présidence à établir un résumé du débat consacré au projet de résolution portant sur le thème spécial de la cinquante-huitième session, qui serait intégré dans son rapport (voir chap. I, sect. B) et publié sur son site Web.

## Chapitre IV

### **Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population**

17. La Commission a examiné le point 4 de l'ordre du jour à sa 8<sup>e</sup> séance, dans le cadre d'un débat d'experts nationaux qu'elle a tenu sur le programme de travail en matière de population. On trouvera des informations sur les exposés présentés à cette occasion et sur le débat interactif à l'adresse suivante : <https://journal.un.org/fr/new-york/meeting/officials/476acf02-5811-4381-b68b-3b1a601c0caf/2025-04-10>.

18. Les documents<sup>9</sup> dont la Commission était saisie au titre du point 4 sont disponibles à l'adresse suivante : [www.un.org/development/desa/pd/events/CPD58](http://www.un.org/development/desa/pd/events/CPD58).

---

<sup>9</sup> E/CN.9/2025/5 et E/CN.9/2025/6.

## Chapitre V

### **Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission**

19. La Commission a examiné le point 5 de l'ordre du jour à sa 9<sup>e</sup> séance. Elle était saisie de l'ordre du jour provisoire et de la documentation de sa cinquante-neuvième session (E/CN.9/2025/L.2).

20. À la même séance, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa cinquante-neuvième session et recommandé au Conseil de les adopter (voir chap. I, sect. A, projet de décision).

## Chapitre VI

### **Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-huitième session**

21. À la 9<sup>e</sup> séance, la Vice-Présidente et Rapporteuse (Burundi) a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-huitième session ([E/CN.9/2025/L.3](#)).
22. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et chargé la Vice-Présidente et Rapporteuse d'en établir la version définitive.

## Chapitre VII

### Organisation de la session

#### A. Ouverture et durée de la session

23. La Commission de la population et du développement a tenu sa cinquante-huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 3 mai 2024 et du 7 au 11 avril 2025. Elle a tenu neuf séances (1<sup>re</sup> à 9<sup>e</sup>).

24. À la 2<sup>e</sup> séance, la Présidente (Royaume des Pays-Bas) a prononcé une déclaration liminaire.

25. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux politiques (Cabinet du Secrétaire général), la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population et la Secrétaire générale adjointe aux affaires économiques et sociales (Département des affaires économiques et sociales) ont pris la parole devant la Commission.

26. À la même séance également, la Première Ministre de Sri Lanka, Harini Amarasuriya, a fait une déclaration liminaire par liaison vidéo. Le Ministre d'État béninois chargé du développement et de la coordination de l'action gouvernementale, Abdoulaye Bio Tchane, a fait une présentation spéciale.

27. À la 9<sup>e</sup> séance, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population et la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations (Département des affaires économiques et sociales) ont prononcé des déclarations de clôture.

28. À la même séance, la Présidente a fait une déclaration et déclaré close la cinquante-huitième session de la Commission.

#### B. Participation

29. Étaient présents des représentantes et représentants de 34 États membres de la Commission, des observateurs et observatrices d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'États non membres et d'organisations intergouvernementales, ainsi que des représentantes et représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. La liste des participantes et participants a été publiée sous la cote [E/CN.9/2025/INF/1](#).

#### C. Élection des membres du Bureau

30. Aux 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances de la cinquante-huitième session, les personnes dont le nom est précisé ci-après ont été élues membres du Bureau de la session.

31. En outre, à sa 2<sup>e</sup> séance, la Commission a nommé la Vice-Présidente et Rapporteuse.

32. Le Bureau était donc composé comme suit :

*Présidente :*

Catharina Jannigje Lasseur (Royaume des Pays-Bas)

*Vice-Présidentes :*

Norma Abi Karam (Liban)

Galina Nipomici (République de Moldova)

Stefany Romero Veiga (Uruguay)

*Vice-Présidente et Rapporteuse :*  
Joselyne Kwishaka (Burundi)

## **D. Ordre du jour et organisation des travaux**

33. À sa 2<sup>e</sup> séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire (E/CN.9/2025/1) et approuvé le projet d'organisation des travaux de la session (E/CN.9/2025/L.1/Rev.1).

## **E. Documentation**

34. Les documents dont la Commission était saisie à sa cinquante-huitième session sont disponibles à l'adresse suivante : [www.un.org/development/desa/pd/events/CPD58](http://www.un.org/development/desa/pd/events/CPD58).

---

